

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 364

présenté par

M. Coquerel, M. Quatennens, M. Ruffin, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Prud'homme,
M. Ratenon, M. Larive, M. Corbière, M. Bernalicis, Mme Obono, Mme Rubin, Mme Ressiguiier,
M. Lachaud, Mme Autain, Mme Taurine et Mme Fiat

à l'amendement n° 116 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.